

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Solidarité - Amundi

Une approche solidaire et socialement responsable de votre épargne

FUND
TEASER

Un fonds multi-classes d'actifs qui cherche à profiter du potentiel des marchés à travers une approche solidaire et socialement responsable.

Pourquoi investir ?

1. Une allocation diversifiée et évolutive

- Une allocation diversifiée :
 - entre 65 et 100% d'obligations et d'instruments monétaires : actifs défensifs utilisés pour tenter de limiter la baisse en cas de retournement des marchés.
 - entre 0 et 25% d'actions : actifs offrant un potentiel de performance en contrepartie d'une prise de risque plus grande.

Une allocation évolutive entre les différentes classes d'actifs, déterminée en fonction des vues fondamentales de l'équipe et sous contrainte de risque.

2. Focus sur l'investissement solidaire

- Un fonds solidaire : 5 à 10% du fonds sont investis dans des entreprises solidaires non cotées. Labellisé par Finansol depuis 2011.
- L'économie sociale et solidaire : regroupe des entreprises non cotées dont l'objet social est de proposer des solutions innovantes aux problèmes cruciaux de la société.
- Investir autrement dans des activités à forte utilité sociale, avec un double objectif : (1) un rendement financier et (2) un impact social.
- Couverture multi-thématique du territoire français : (1) accès à l'emploi (éducation, formation, réinsertion) ; (2) logement ; (3) santé, dépendance ; (4) environnement ; (5) solidarité internationale.

3. Un fonds socialement responsable

- Un investissement socialement responsable : en complément des critères financiers traditionnels, le processus de sélection de titres intègre des critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social et Gouvernance).
- 90 à 95% des titres du portefeuille sont sélectionnés selon l'approche ISR.
- Une approche « best-in-class » : sélection des entreprises ayant les meilleures pratiques ESG dans leurs secteurs d'activité respectifs.

Solidarité - Amundi

7 parts : 2 parts de capitalisation et 5 parts de partage

Parts de Capitalisation

- Solidarité Amundi – P
- Solidarité Amundi – I

Parts de Partage

- Solidarité Habitat & Humanisme
Partage : 25% du revenu + 40% des FG + 80% des DE
- Solidarité Habitat & Humanisme
Partage : 50% du revenu
- Solidarité CCFD Terres Solidaires
Partage : 50% du revenu
- Solidarité CA contre la faim
Partage : 50% du revenu
- Solidarité Initiatis Santé
Partage : 100% du revenu



Mécanisme de partage

versement de 25% à 100% du revenu¹ (coupons, dividendes) à l'association bénéficiaire

1. Le restant (50% du revenu) est capitalisé dans le fonds. Le revenu du fonds provient principalement du coupon obligataire lié à la variation des taux d'intérêts

Processus d'investissement¹

■ Le processus d'investissement de Solidarité-Amundi s'appuie, dans un premier temps, sur une analyse de l'environnement macroéconomique et financier ainsi que des différents facteurs de risque à moyen terme. Ces données sont confrontées à des critères d'analyse quantitatifs et visent à déterminer une allocation diversifiée optimale, dans l'objectif de trouver, en fonction des conditions de marché, la meilleure combinaison entre obligations et actions.

■ L'équipe de gestion applique, dans un second temps, un filtre éthique en excluant toutes les valeurs portant atteinte à la vie, à la dignité humaine ou provoquant des addictions. Sont donc écartés les secteurs du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent et de la pornographie.

■ Elle s'appuie sur une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable, sur la base de critères ESG. Les émetteurs sont notés sur ces aspects, sur une échelle allant de « A » (meilleure note) à « G » (moins bonne note). Les sociétés dont la note s'avère défavorable (E,F,G) sont exclues de l'univers ainsi constitué du fonds.

■ Au sein des émetteurs filtrés, l'équipe de gestion procède enfin à une analyse fondamentale afin de sélectionner les titres qui présentent, selon elle, le meilleur profil rendement / risque sur le long terme.

■ En outre, les entreprises solidaires, qui représentent 5 à 10% de l'actif net, sont choisies en fonction de leur impact sociétal et environnemental.

1 Allocation stratégique

2 Analyse financière et impact

3 Construction du portefeuille optimisé

Allocation stratégique

Pondération des classes d'actifs actions, obligations, monétaires et solidaires en fonction des objectifs de performances, risques et horizon d'investissement et des conditions de marché

Actions principalement européennes
Univers : 400 émetteurs

OPCVM Taux

Entreprises solidaires

Choix des entreprises
30% des entreprises les mieux notées par secteur

Sélection des OPCVM
Expertise ISR
Notes ESG

Choix des entreprises solidaires
Impact sociétal et environnemental

Allocation tactique
Performance / Risque

Construction du portefeuille / Allocation et suivi du budget de risque

(100 émetteurs + 8 Etats)

Schéma donné à titre illustratif uniquement.

1. Pour plus de détails concernant la politique d'investissement et les actifs éligibles, veuillez vous référer au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) et au prospectus du fonds.

Equipe de gestion

Solidarité - Amundi est géré par une équipe expérimentée, soutenue dans sa démarche par l'ensemble des ressources internes d'Amundi en matière de recherche et d'analyse ESG. D'importants moyens sont ainsi mis en oeuvre : 17 analystes extra-financiers assurent la notation ESG de plus de 5500 émetteurs selon une méthodologie interne reconnue.

Valorisation quotidienne

amundi.com

Informations clés

Solidarité Amundi - I	
Code ISIN	FR0011161181
Forme juridique	FCP de droit français
Devise de référence	Euro
Société de gestion	Amundi Asset Management
Frais d'entrée max.	1,00%
Frais courants ¹	0,82% de l'actif net moyen
Commission de surperformance	Néant
Frais de sortie	Néant
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans



Profil de risque et de rendement (SRRI)

- Risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
- Risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil risque/rendement tel qu'indiqué dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le SRRI n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

1. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 29 juin 2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Avertissement

Ce document contient des informations sur Solidarité - Amundi.

Document destiné exclusivement aux Clients Professionnels au sens de la Directive européenne MIF. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site www.amundi.com et dans le Prospectus des Fonds décrits dans ce document.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire Fonds agréés par l'AMF, dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DIC ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com] ou sur simple demande au siège social de Amundi.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Informations réputées exactes à juin 2019.